

REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES DE PARIS

-

Comité de suivi des travaux

-

Séance du 11 janvier 2012

Relevé de décisions

Participants :

Elisabeth BOURGUINAT - Secrétaire de l'association Accomplir

Jean REDEUIL – Vice-président de la Bagagerie

Jacques CHAVONNET - Président de l'association de défense des riverains Châtelet Les Halles

André LABORDE – Ex-Membre actif de la concertation

Emmanuel COCHER – Paroisse Saint-Eustache

Joëlle ASSIMON – RATP, Communication

Eric DOBLER - Directeur financier de l'hôtel Novotel Paris Les Halles

Dominique HUCHER – SemPariSeine, Directeur du projet de réaménagement du quartier des Halles

Geoffrey ALBIN – SemPariSeine, Chargé de mission Coordination

Michèle HAEGY – Mairie du 1^{er} arrt, Adjointe chargée de l'Urbanisme, de la Voirie et des Déplacements

Lionel BOUZIDI – SemPariSeine, Chargé de mission Communication

Excusés :

Emile SEBBAG – Président du GIE des commerçants du Forum des Halles

Georges-Etienne JOJOT – Directeur du restaurant « Le Louchebem »

Alexandre MAHFOUZ – Président du collectif Beaubourg les Halles

1) Arrivée de M. Redeuil

Suite à l'indisponibilité de M. Coffie, Mme Bourguinat propose d'intégrer au comité de suivi M. Redeuil, vice-président de la Bagagerie. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2) Locaux de la Bagagerie

Mme Bourguinat indique que l'emménagement de la Bagagerie dans ses nouveaux locaux s'est bien passé mais souhaite la suppression du néon situé en face du portillon, qui crée un contre-jour gênant l'identification des personnes se présentant à l'association. La Sem prendra les mesures nécessaires.

3) Calendrier du jardin et des aires de jeux

M. Hucher indique que les palissades actuelles situées côté sud-ouest, le long de la rue Berger, seront déposées en avril 2012, à l'ouverture de l'aire de jeux provisoire des petits. L'espace prochainement occupé par la DEVE pour du stockage extérieur, à côté de la Bagagerie, sera libéré au 2^{ème} trimestre 2013 et ouvert au public, après la mise en service des locaux définitifs des animateurs de l'aire de jeux.

L'ouverture de l'aire de jeux définitive des moyens est également prévue pour avril 2012.

M. Hucher précise que les palissades entourant actuellement la Bagagerie ne seront plus modifiées en 2012, à l'exception de la création de fenêtres permettant des vues sur la petite cour depuis la traversée nord-sud. Mme Bourguinat souligne que la clôture le long de l'aire de jeux des moyens est basse, ce qui est défavorable du point de vue de la sûreté.

4) Livraisons de nuit rue des Halles pour travaux RATP

Sur demande de Mme Bourguinat, Mme Assimon confirme que la RATP réalise actuellement des livraisons de nuit rue des Halles, dans le cadre des travaux de remplacement de l'ensemble des trottoirs roulants du métro.

Mme Assimon précise que la rue des Halles est le point de livraison le plus proche de ce chantier, et que ces travaux ne peuvent avoir lieu qu'en l'absence de public, par conséquent de nuit.

5) Travaux réalisés le samedi 7 janvier au matin

Des riverains ont été dérangés par des travaux réalisés par l'entreprise de démolition des Pavillons Willerval le samedi 7 janvier. M. Hucher indique qu'il s'agissait de travaux de soudage pour lesquels l'entreprise n'avait pas d'autorisation de la Sem ; des pénalités seront donc appliquées. Contrairement à ce qui a été rapporté, l'entreprise prétend ne pas avoir utilisé de marteau piqueur.

6) Ouverture du kiosque place J. du Bellay

M. Bourguinat souhaite savoir quand ouvrira le kiosque place J. du Bellay. Mme Haegy et M. Hucher indiquent que le processus de choix d'un kiosquier est en cours. Toutes les infrastructures nécessaires au fonctionnement du kiosque sont réalisées.

7) Horaires de fonctionnement de l'écran géant à l'angle des rues Berger et Lescot

Mme Bourguinat observe que l'écran géant ne diffuse que des images touchant au centre commercial et conteste son fonctionnement hors des horaires d'ouverture du centre commercial. La Sem indique que cet écran diffuse aussi le film du projet et des images sur les équipements publics (Forum des Images notamment), le centre d'animation, etc et que sa fonction d'information générale implique un fonctionnement sur une période journalière large.

8) Eclairage du pôle d'information et de la place J. du Bellay

Mme Bourguinat remarque que le local d'information du public reste totalement éclairé pendant la nuit, ce qui gêne les riverains.

M. Chavonnet estime en revanche nécessaire, pour des raisons de sûreté, de renforcer l'éclairage de la place, auquel contribue nettement le local d'information. Les arcades au niveau du magasin Mona Lisait (immeuble privé) et celles de la rue des Innocents (immeuble propriété de la Ville) sont en effet trop peu voire pas éclairées.

Comme le propose Mme Bourguinat, un essai de diminution de moitié de l'éclairage du local d'information pendant la nuit sera fait par la Sem.

A la sortie de la réunion, il a été constaté que trois importants lampadaires de l'éclairage public installés sur la façade de l'immeuble du magasin « Mona Lisait » étaient éteints. Mme HAEGY contactera les services de la Voirie pour corriger cette anomalie.

9) Essai de nettoyage de la palissade

En réponse à l'interrogation de Mme Bourguinat, la Sem confirme qu'un essai de nettoyage de la palissade, avec utilisation d'une bombe de peinture, a été réalisé et que des photos ont été prises.

10) Coût du déplacement de la sculpture l'Ecoute, place R. Cassin

La Sem indique que l'opération de déplacement de l'œuvre vers un emplacement provisoire puis vers son emplacement définitif nécessite des interventions de deux natures. D'une part l'entreprise en charge des travaux du jardin réalisera les travaux préalables nécessaires à ce déplacement ; les coûts associés ne sont pas directement identifiables dans le prix du marché. D'autre part, l'opération de manutention de cette œuvre de plusieurs dizaines de tonnes sera prise en charge par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville et nécessitera l'emploi d'une grue mobile et d'autres moyens particuliers, pour lesquels la DAC a lancé une consultation des prestataires .

11) Réalisation de cheminées d'extraction sur toute la hauteur des blocs de bungalows

La Sem confirme qu'en certains points de la cité de chantier, certains bungalows sont implantés près des bouches d'extraction des fumées en cas d'incendie dans le Forum ; il est donc nécessaire de prolonger les conduits d'extraction jusqu'au toit de certains bungalows. Une dizaine de ces cheminées seront réalisées.

12) Date de réouverture de l'accès au parking St-Eustache et au Forum par l'ascenseur

Cette date est fixée à juin 2012. La SemPariSeine s'informerait auprès de la Saemes de la communication que celle-ci a faite à ses clients.

13) Horaires d'ouverture du local d'accueil du public

Le créneau d'ouverture du local d'accueil passera à 12h-20h (au lieu de 10h-20h actuellement) au 31 janvier. Une information spécifique sera faite dans un Flash Info Chantier.

14) Ascenseurs Rue Rambuteau

M. Chavonnet souligne les problèmes de pannes répétitives des ascenseurs de la porte Rambuteau permettant d'accéder au Forum et au parking.

M. Hucher rappelle que le projet prévoit le remplacement de ces ascenseurs et leur mise en service à la fin de la phase des travaux sur les circulations verticales de la porte Rambuteau, soit avril 2013. Les travaux sur les portes Berger et Lescot seront de même nature, pour des mises en service prévues respectivement en avril 2014 et avril 2015.

15) Engagements de la charte chantier

M. Chavonnet souhaite qu'un point soit fait sur certains engagements de la charte chantier.

Mesure des bruits et vibrations : une station de mesure sera installée le 12 janvier 2012 sur le bloc 6. Au total, 4 stations de mesures du bruit en continu, tout au long des travaux, seront installées par la Sem en périphérie du chantier. La RATP a prévu d'en installer une sur la place Marguerite de Navarre.

Mesure de la qualité de l'air : M. Hucher indique que des dispositifs de mesures sont installés dans le forum pour contrôler la qualité de l'air. De tels dispositifs n'étant pas pertinents en surface, la Sem s'assure que les dispositions pour éviter la propagation de poussières sont appliquées par les entreprises.

Horaires : Préalablement à la réunion du comité, la RATP a présenté à MM Chavonnet et Dobler l'organisation du chantier du Pôle Transport sur la place Marguerite de Navarre. La RATP a indiqué que les horaires de travaux prévus se feront dans le créneau 7h-20h, et non 7h-22h comme il était prévu dans la charte chantier. J. Assimon précise que les livraisons de nuit ne porteront que sur les convois exceptionnels.

Evaluation annuelle du respect de la charte : lors du prochain comité, la société Sémaphores présentera les évaluations des entreprises pour les travaux réalisés en 2011 au regard de leurs engagements figurant dans la charte, et proposera le choix d'un lauréat qui se verra décerner un prix. Ces éléments seront discutés en séance et transmis préalablement aux membres du comité.

16) Installation d'un manège place J. du Bellay

M. Chavonnet insiste fortement pour qu'un manège soit installé sur la place, conformément à l'engagement du maire de Paris et demande à la Sem de relayer cette demande à la Ville pour une mise en œuvre au plus tôt. Mme Haegy indique que le maire du 1^{er} arrondissement est également intervenu en ce sens.

La Sem précise qu'à sa connaissance, la position de la ville n'a pas changé. Après le renoncement de M. Loisel, il n'est pas prévu d'implanter un manège, l'équilibre économique d'une telle installation étant d'ailleurs très incertain.

17) Chantier de réhabilitation du collecteur de Clichy

M. Chavonnet demande des précisions sur le périmètre de cette opération, ses impacts sur le quartier et son calendrier.

Mme Haegy indique que le programme de réhabilitation du collecteur de Clichy est prévu en deux tranches, la première allant de septembre 2012 à avril 2013 et portant sur le tronçon compris entre le boulevard Sébastopol et la rue Jean-Jacques Rousseau (voies empruntées : rue de La Reynie, rue de la Ferronnerie, place Marguerite-de-Navarre, rue Saint-Honoré). Cette tranche a été calée en lien avec la RATP en raison des interfaces avec les travaux du projet Transport place Marguerite de Navarre.

Une emprise en surface rue de la Ferronnerie sera nécessaire durant cette phase pour l'approvisionnement du chantier.

M. Chavonnet rappelle la nécessité de l'amélioration du réseau d'égouts dans le quartier, duquel émanent régulièrement des odeurs gênantes. Mme Haegy est à ce jour en attente du plan précis des réseaux du quartier concernés par cette réhabilitation.

18) Gardiennage du chantier

M. Hucher informe que le principe d'un marché de gardiennage directement piloté par la Sem est actuellement en place dans la zone de l'aire de jeux et, la nuit, sur la cité de chantier. De janvier à mi-mars 2012 (livraison de la cité de chantier), ce principe sera progressivement étendu à la totalité du chantier.

M. Hucher rappelle qu'en cas d'incident, le gardien du chantier prévient les cadres d'astreinte des entreprises ou les PC de sécurité du forum concerné. Comme pour tout incident à Paris, le commissariat du 1^{er} arrondissement peut saisir le Centre de Veille Opérationnel (CVO), qui peut lui-même saisir le cadre d'astreinte de la SemPariSeine. La société de gardiennage et les entreprises peuvent également saisir directement le cadre d'astreinte de la SemPariSeine. Le n° de téléphone de ce cadre d'astreinte de la SemPariSeine n'a pas vocation à être communiqué au public ou aux membres du comité de suivi.

M. Chavonnet s'étonne de cette décision concernant les membres du Comité de Suivi alors qu'il est clairement indiqué dans la Charte de Chantier, page 27, « Communiquer avec l'ensemble des parties prenantes » #2 « un système d'astreinte téléphonique permettant de joindre en permanence 24h/24 les responsables du chantier en cas de gestion de crise sera mis en place ».

19) Calendrier des travaux place Marguerite de Navarre en 2012

La démolition des jardinières sera achevée en février 2012. Les travaux en infrastructure se poursuivront jusqu'à la fin de l'année.

Des emprises de travaux sur le Passage des Lingères seront installées à partir du 23 janvier et réduiront la largeur de passage des piétons à 1,5m jusqu'à fin février, puis à 2,5m environ jusqu'à la fin de l'année. M. Chavonnet insiste pour que l'éclairage provisoire de ce passage soit suffisant.

20) Mise à disposition de toilettes provisoires

Hors réunion : M. Chavonnet rappelle qu'il est impératif de mettre en place des toilettes publiques provisoires pour toute la durée des travaux, d'autant que les toilettes publiques du Jardin ont été démolies il y a peu et insiste pour que la Sem relaie cette demande récurrente des riverains auprès de la Ville. Il est évident pour M. Chavonnet que cette absence de commodités est en grande partie responsable des sérieux problèmes de propreté autour du chantier, problèmes récemment constatés lors d'une visite du site (rue des Lingères en particulier) par les Services de Propreté de la Ville en présence de MM Bouzidi et Dobler.

21) Divers

Information des riverains : M. Chavonnet rapporte que les riverains sont globalement très satisfaits de la communication faite sur le déroulement du chantier. Il regrette cependant que la Sem ne souhaite pas systématiser le boîtage des supports de communication pour les riverains des rues bordant le chantier.

Les panneaux d'information sur les palissades du chantier et de la traversée nord-sud, indiquant des travaux de « février à décembre 2011 » seront remplacés au plus tard le 23 janvier.

Ventilateur d'aération du 29 rue de la Ferronnerie : les travaux menés par la RATP ont permis de résoudre le problème de bruit.

La Sem se renseignera sur le devenir de la cabane de l'association Chadhal avant les prochains travaux sur le jardin.

Hors réunion : la Sem précise que la cabane sera déplacée dans le secteur des tables de ping-pong.

La Sem donnera à Mme Haegy la date de déplacement du local d'agent de trafic positionné devant le Louvre.

En réponse à une question de M. Laborde sur les conséquences de l'annulation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la Canopée, M. Hucher renvoie au communiqué de presse de la ville et souligne que la guérilla juridique conduite par certains contre le projet est contradictoire avec leur volonté affichée d'un déroulement du chantier le moins perturbant possible pour le quartier.

Mme Bourguinat souligne que l'annulation de l'avenant de 28% octroyé aux architectes de la Canopée résulte de deux recours, celui de l'association Accomplir, mais aussi celui du Préfet d'Ile de France, qui a pour mission de veiller à la légalité des actes du maire de Paris. Elle insiste sur le fait que cette annulation n'entraîne en aucun cas l'arrêt du chantier, puisque la SemPariSeine a jusqu'au 31 mai pour négocier avec les architectes une réduction de l'avenant de 28 à 20 %. L'annulation de l'avenant aura ainsi pour seul effet de réduire d'environ 2 millions la facture de la Ville, puisque l'avenant en question représentait environ 6,3 M€. Mme Bourguinat se réjouit de l'économie réalisée pour les contribuables et de la mise en garde que cette décision constitue pour les autres entreprises impliquées sur le projet, qui pourraient être également tentées de laisser dériver leurs coûts.

-

Le prochain comité aura lieu le 14 février à 17h dans le local d'information du public